

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Mariève Mercier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/f5174523618ddc21ad92b5dc>

Date d'obtention : 2023-10-11 15:05:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une méthode de collaboration. Je dois intervenir si mon école fait parti de l'entente avec le service de Police. Je dois rencontrer tous les acteurs/victimes de la situation. Si je crois être en présence de malveillance, je confisque le cellulaire et j'appelle la Police. Sinon, je suis la trousse d'informations

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être plus attentive aux situations et au caractère délicat de mes interventions. Je vais me baser sur la trousse avant toutes rencontres afin de ne pas oublier d'éléments.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Nous ne devons pas voir en aucun cas les photos. Nous confisquons le téléphone.